

La Lettre du CRJFC



Au sommaire de ce numéro

Éditorial

Interventions des membres du CRJFC

Publications des membres du CRJFC

Manifestations 2^e semestre 2022

Manifestations 1^{er} semestre 2023

Soutenances

Nouveaux doctorants

Vie du laboratoire

Éditorial

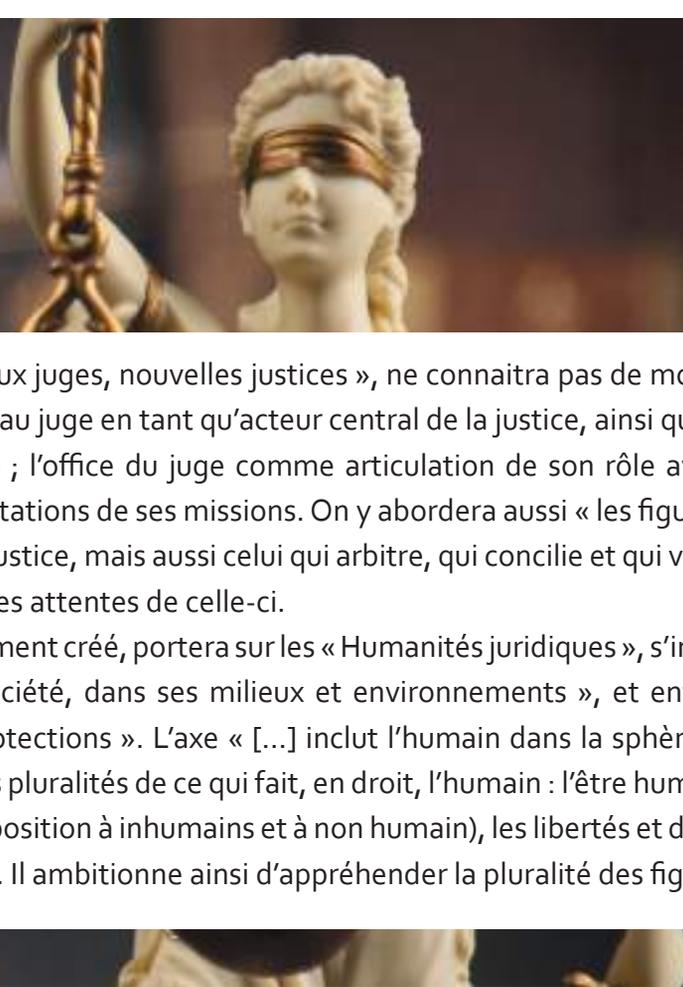
Nous présentons nos vœux de réussite à l'ensemble des membres du laboratoire, en cette nouvelle année. Réussite dans le travail rédactionnel de la thèse et dans la conduite de projets.

Cette Lettre n°22 survient à l'heure où le CRJFC est engagé dans un processus d'évaluation du contrat en cours et de réflexion pour le prochain contrat quinquennal de recherche. Les membres se sont réunis plusieurs semaines afin de redessiner les contours des axes de recherche du laboratoire. Qu'ils soient ici remerciés de leur investissement pour le projet du laboratoire.

Ainsi, à compter de janvier 2024, le CRJFC verra ses axes de recherche évoluer et même, à certains égards, se renouveler.

L'axe 1 « Démocratie, territoires, marché », porté principalement par des publicistes et des politistes, devient l'axe de recherche « La confiance publique ». Cette notion transverse, nous disent ses porteurs, « renvoie à la problématique de la stabilité de l'ordre social et aux moyens de le perpétuer : légitimité, impartialité, intégrité, transparence, éthique, sécurité juridique, confiance légitime, bonne foi, etc. Dans cette perspective, il s'agira notamment de se demander comment l'État, et plus globalement l'ensemble des pouvoirs publics (du local à l'international), s'emploient, au moyen du droit, à poser les conditions de l'établissement ou du rétablissement de la confiance, dans tous les champs de l'activité humaine : monétaire, économique, sociale, environnemental, sanitaire, politique, etc. ».

L'axe 2 « Encadrement des activités économiques et professionnelles », porté majoritairement par des privatistes, devient l'axe « Nouvelles entreprises, nouveaux patrimoines ». « On peut observer, disent les porteurs, une mutation profonde des instruments de structuration de projets, quelle que soit leur forme : société ou patrimoine, groupement de personnes ou groupement de biens. L'axe 2 a pour vocation d'étudier les phénomènes de dépassement des intérêts particuliers, qui s'effacent de plus en plus souvent face aux intérêts collectifs de la société civile [...]. Il a vocation à rassembler des chercheurs de diverses spécialités (droit des affaires, droit civil, droit de l'environnement, propriété intellectuelle, droit social, droit public économique, libertés fondamentales, etc.) ».



L'axe 3 « Nouveaux juges, nouvelles justices », ne connaîtra pas de modifications profondes. On continuera d'y analyser : l'accès au juge en tant qu'acteur central de la justice, ainsi que son contournement (MARD, arbitrage, justice négociée) ; l'office du juge comme articulation de son rôle avec celui des parties dans le strict cadre processuel et mutations de ses missions. On y abordera aussi « les figures du juge » comme « bouche de la loi », celui qui rend la justice, mais aussi celui qui arbitre, qui concilie et qui vit dans la cité et cherche ainsi à adapter le droit aux nouvelles attentes de celle-ci.

L'axe 4, nouvellement créé, portera sur les « Humanités juridiques », s'intéressant à « l'humain et le non-humain », « l'humain en société, dans ses milieux et environnements », et enfin « les droits humains : consécutions, extensions et protections ». L'axe « [...] inclut l'humain dans la sphère juridique. L'emploi du pluriel se justifie quant à lui par les pluralités de ce qui fait, en droit, l'humain : l'être humain, le corps humain, les comportements humains (par opposition à inhumains et à non humain), les libertés et droits humains, ou encore l'humanité prise dans sa globalité. Il ambitionne ainsi d'appréhender la pluralité des figures de l'humain en droit ».///

Interventions des membres du CRJFC Juillet - Décembre 2022

Henri Bouillon

« Les collectivités territoriales, entre administration et politique », conférence à l'Université populaire-IDEA du nord Franche-Comté, 3 oct. 2022.

« En finir avec une laïcité dogmatique : une approche juridique de la laïcité », conférence à l'Université populaire-IDEA du nord Franche-Comté, 6 déc. 2022.

Juliette Brunie

« La confiance légitime en droit commun des contrats », *La confiance publique* (dir. A. Desrumeaux et Ch. Geslot), Besançon, 29-30 sept. 2022

Alexandre Ciaudo

« Le rôle du juge administratif français », *La résolution des conflits en droit public*, Rencontre franco-brésilienne de droit public, Société de législation comparée, Sciences Po Paris, 29 nov. 2022

« La juridiction administrative et la souveraineté », *La protection de la souveraineté par les juges*, Conseil constitutionnel (dir. P. Bourdon, M. Heitzmann-Patin, F. Poulet), 19 oct. 2022

« La régulation de l'activité de sécurité privée », *Droit constitutionnel et droit administratif : translations de compétences* (dir. A.-L. Cassard-Valembois et M.-O. Peyroux-Sissoko), Dijon, 13 oct. 2022

(Organisation) *La chambre régionale des comptes et la transparence de la gestion publique locale*, Besançon, 5 oct. 2022.

« La confiance de l'administré dans la juridiction administrative », *La confiance publique* (dir. A. Desrumeaux et C. Geslot), Besançon, 29-30 sept. 2022.

Hélène De Pooter

« Towards a comprehensive WHO access and benefit sharing (ABS) system in the context of health emergencies? », *Governing Global Health in Times of Pandemic* (coord. prof. Marco Pertile), Université de Trente (Italie), 28 nov. 2022

« Pandémie et confiance dans le discours des institutions internationales », *La confiance publique* (dir. A. Desrumeaux et Ch. Geslot), Besançon, 29-30 sept. 2022

Alexandre Desrameaux

La confiance publique, Besançon, 29-30 sept. 2022. (co-direction avec Ch. Geslot)

« Éducation nationale et confiance publique », *La confiance publique* (dir. A. Desrameaux et Ch. Geslot), Besançon, 29-30 sept. 2022.

Olympe Dexant-de Bailliencourt

« La confiance dans les sociétés cotées : l'exemple des codes de gouvernance », *La confiance publique* (dir. A. Desrameaux et Ch. Geslot), Besançon, 29-30 sept. 2022.

Coralie Dovetta

« Le couple et la confiance publique », *La confiance publique* (dir. A. Desrameaux et Ch. Geslot), Besançon, 29-30 sept. 2022.

Charles Fortier

« Le droit de l'activité professionnelle », *Aux confins du droit administratif* (dir. Christophe Roux et Christophe Testard), Lyon, 19-20 sept. 2022.

Christophe Geslot

La confiance publique, Besançon, 29-30 sept. 2022. (co-direction avec A. Desrameaux)

« Référendum et confiance démocratique sous la Ve République », *La confiance publique* (dir. A. Desrameaux et Ch. Geslot), Besançon, 29-30 sept. 2022

Sâmi Hazoug

« Le référentiel religieux dans le droit du commerce international, véhicule de diffusion des droits de l'Homme ? », *Droits de l'Homme et droit du commerce international. Du conflit à l'apaisement* (dir. Filali Osman), Besançon, 1er déc. 2022.

Retour sur les décrets de procédure 2021-2022 : volonté simplificatrice mais réelles complexités pour les praticiens, Strasbourg, 18 nov. 2022. (direction avec Sylvie Pierre-Maurice)

Séminaire *Actualité en droit des affaires*, Belfort, 1er juill. 2022. (Direction)

Journée d'études *Les baux professionnels*, Belfort, 21 oct. 2022. (Direction)

« Le bail professionnel, l'éternel oublié », *Les baux professionnels* (dir. S. Hazoug), Belfort, 21 oct. 2022.

Matthieu Houser

La pluriannualité en finances locales, séminaire de la Société française de finances publiques, Besançon, 1er déc. 2022. (Direction)

« La pluriannualité en finances publiques », *La pluriannualité en finances locales* (dir. M. Houser), Besançon, 1er déc. 2022.

« La chambre régionale des comptes et les finances locales », *La chambre régionale des comptes et la transparence de la gestion publique locale* (dir. A. Ciaudo), Besançon, 5 oct. 2022.

Leila Lankarani

« La confiance publique dans l'état du droit international des investissements étrangers », *La confiance publique* (dir. Alexandre Desrameaux et Christophe Geslot), Besançon, 29-30 sept. 2022

« Les traits de l'arbitrage international, susceptibles d'altérer la protection des droits fondamentaux, sont-ils inhérents à l'arbitrage ? », *Droits de l'Homme et droit du commerce international. Du conflit à l'apaisement* (dir. Filali Osman), Besançon, 1er déc. 2022.

Interventions des membres du CRJFC Juillet - Décembre 2022



Interventions des membres du CRJFC Juillet - Décembre 2022

Béatrice Lapérou-Schneider

« Droits de l'Homme et droit pénal international », *Droits de l'Homme et droit du commerce international. Du conflit à l'apaisement* (dir. Filali Osman), Besançon, 1er déc. 2022. (avec A. Manirabona),

« Le principe de la légalité criminelle en procédure pénale : regard croisés franco-italien », séminaire de co-teaching avec Daniele Négri, Professeur invité (Université de Ferrara, Italie), Besançon, 5 oct. 2022

« La transformation des moyens de lutte contre la criminalité organisée des entreprises, approche de droit comparé franco canadien », Conférence animée avec A. Manirabona, Professeur invité (Université de Montréal, Canada), Besançon, 2 déc. 2022.

« L'éthique en droit pénal du travail », Colloque Éthique et droit pénal, Université de Metz, 17 et 18 nov. 2022

Christine Lebel

« Les particularismes des baux ruraux », *Les baux professionnels* (dir. S. Hazoug), Belfort, 21 oct. 2022.

« Sécurité et souveraineté alimentaires : entre agronomie et agroécologie », *Droit de l'alimentation : nourrir, soigner, protéger* (dir. M. Depincé et C. Ribot), Montpellier, 14 oct. 2022.

« Du registre des actifs agricoles au registre national des entreprises », *The organisation of agricultural activity through its registers* (dir. E. Muñoz (Univ. Valladolid, Espagne) dans le cadre du CEDR, 7 octobre 2022, en distanciel (publié dans Revista Española de Estudios Agrosociales y Pesqueros 259, 2022, p. 13-35).

« L'admission du cloisonnement patrimonial par le droit des entreprises en difficulté », *Le nouveau visage de l'entrepreneur individuel* (dir. J. N. Stoffel), Aix-en-Provence, 7 oct. 2022.

« Le statut de l'agriculteur, entrepreneur individuel », *AgriDroit-Paris*, 13 sept. 2022.

Vincent Lebrou

« L'institutionnalisation d'un marché du conseil en affaires européennes : vers une gestion privée des fonds structurels européens ? », *Les terrains publics du consulting européen*, Paris, 14 sept 2022 (co-organisation)

Jean-Pierre Legros

« Le domaine des baux commerciaux : la portée de l'immatriculation au RCS », *Les baux professionnels* (dir. S. Hazoug), Belfort, 21 oct. 2022.

Delphine Martin

Séminaire DNMade, *Droit d'auteur, pédagogie, contrats d'exploitation*, Vincent Peseux (dir.), 6 décembre 2022, Université de Franche-Comté

« Actualité en droit de la propriété intellectuelle », *Actualité en droit des affaires* (dir. Sâmi Hazoug), Belfort, 1er juill. 2022.

Chantal Mathieu

« L'excès de confiance en la norme collective », *La confiance publique* (dir. A. Desrameaux et Ch. Geslot), Besançon, 29-30 sept. 2022

Filali Osman

Colloque *Droits de l'Homme et droit du commerce international. Du conflit à l'apaisement*, Besançon, 1er déc. 2022. (Direction)

Marie-Odile Peyroux-Sissoko

Droit constitutionnel et droit administratif : translations de compétences, Journée décentralisée de l'AFDC, 13 oct. 2022. (co-direction avec A.-L. Cassard-Valembois).

«La confiance dans le processus électoral», *La confiance publique* (dir. A. Desrameaux et Ch. Geslot), Besançon, 29-30 sept. 2022

Kristina Rasolonoromalaza

"Business Ethics". Table ronde en sciences juridiques sur le thème de l'éthique dans le cadre de la Summer School organisée par Caroline Decoster à l'Université de Franche-Comté pour les étudiants de Macédoine du Nord, Besançon, 25 août 2022.

Organisation et animation d'une table ronde "Co-operative Platforms and Law: A Prospective View" (Plateformes coopératives et droit : regard prospectif) avec D. Hiez, lors de la Conférence annuelle internationale de recherche 2022 organisée par le Comité sur la recherche coopérative de l'Alliance internationale coopérative - International Co-operative Alliance Committee on Co-Operative Research (ICA-CCR), Athènes, 13-15 juill. 2022.

"EU Law of Cooperative Platforms: Where Do We Stand? Where Shall We Go?", D. Hiez et K. Rasolonoromalaza (dir.), "Co-operative Platforms and Law: A Prospective View". Table ronde lors de la Conférence annuelle internationale de recherche 2022 organisée par le Comité sur la recherche coopérative de l'Alliance internationale coopérative - International Co-operative Alliance Committee on Co-Operative Research (ICA-CCR), Athènes, 13-15 juill. 2022.

Fabienne Terryn

«La confiance dans la justice pénale», *La confiance publique* (dir. A. Desrameaux et Ch. Geslot), Besançon, 29-30 sept. 2022.

Catherine Tirvaudey

« Validité et rédaction des conventions, le regard du processualiste », *Les nouvelles figures contractuelles relatives au procès* (dir. Soraya Amarani Mekki), Paris, 11 oct. 2022

« L'injonction aux MARD », *Retour sur les décrets de procédure 2021-2022 : volonté simplificatrice mais réelles complexités pour les praticiens* (dir. Sylvie Pierre-Maurice et Sâmî Hazoug), Strasbourg, 18 nov. 2022.

« La convention de procédure participative : enjeux procéduraux et fonctionnement pratique », conférence aux Présidents de juridictions du Grand Est, 2 déc 2022.

Interventions des membres du CRJFC Juillet - Décembre 2022

Publications des membres du CRJFC Juillet - Décembre 2022

Émilie Bertin

« Non-scolarisation des enfants en situation de handicap », *Actualités sociales hebdomadaires*, 3276, sept. 2022, p. 14-18.

Henri Bouillon

« L'équilibre précaire de la loi Séparatisme. Note sous CC, 22 juillet 2022, *Union des associations diocésaines et autres* », *Gaz. Pal.*, 2022, n° 31, p. 16-18
Le préfet. Histoire, statut, fonctions, L'Harmattan (coll. « Logiques politiques »), 2022, 152 p.



Juliette Brunie

« L'abus de l'état de dépendance à l'aune de l'abus de circonstances », *Recueil Dalloz* 2022, p. 1863s.

Carole Chevilly-Hiver

« Des tribunes de l'opposition pour tous les élus et sur tout support », *AJCT*, 9, sept. 2022, p. 457s.

Alexandre Ciaudo

« La notion de recours en contentieux administratif », *Revue française de droit administratif* (RFDA), 2022, p. 513.

Hélène De Pooter

Livre blanc « *Une seule santé* », 150e anniversaire de l'Association de droit international, Paris, 2022, 135 p., <https://www.ilaparis2023.org/livres-blancs/> (coordination).



White Paper on «One Health», International Law Association's 150th anniversary, Paris, 2022, 119 p., <https://www.ilaparis2023.org/en/white-paper/> (coordination).

Alexandre Desrameaux

« Nos victimes ou l'infinie recherche du juste milieu dans les rapports entre homme et bête », *Revue française d'histoire des idées politiques*, n°56, 2022/2, p. 169-192.

Olympe Dexant-de Bailliencourt

« Exigences relatives à la participation et au vote à l'assemblée générale », in *Directives « Droit des actionnaires » 2007/36/CE et (UE) 2017/828 - Commentaire article par article*, dir. M. Buchberger et C. Coupet, Bruylant, 2022.

« Quelles règles appliquer aux assemblées spéciales de porteurs de titres non cotés émis par une société cotée ? », *Droit des sociétés* n° 12, déc. 2022, p. 21

« L'entente pour faire obstacle à un projet de retrait obligatoire : une action de concert au sens des obligations de déclaration de franchissement de seuil ? », *Droit des sociétés* n° 10, oct. 2022, p. 25

« Dérogation au lancement obligatoire d'une offre publique malgré un changement de contrôle », *Droit des sociétés* n° 7, juill. 2022, p. 24

Michel Di Martino

« Le PGE : aspects financiers sous forme de fiche pratique », C. Lebel, P. Nabet et P. Roussel-Galle (dir.), *L'effervescence du droit des affaires au XXI^e siècle. Mélanges en l'honneur du professeur Arlette Martin-Serf*, Larcier, 2022, p. 363-378.

Charles Fortier

Droit de la fonction publique, Dalloz (coll. « Mémento »), 2e éd. oct. 2022, 302 p.



« Le concours, du principe à la marginalisation », *AJFP*, septembre-octobre 2022, p. 249

Benoît Géniaut

« Qualification de démission : entre jurisprudence et projet de loi », *Revue de droit du travail*, nov. 2022, n°11, p. 637-640.

Christophe Geslot

« La révision constitutionnelle sous la Ve République », M. Verpeaux (dir.), *Annales de droit constitutionnel 2023*, Dalloz, 2022, p. 226-235.

Abdellah Hijri

« La médiation, un mécanisme alternatif pour le règlement des différends investisseurs/États, en Afrique ? », *Revue de droit des affaires internationales*, juill. 2022, n°3-4, p. 363-373.

Publications des membres du CRJFC Juillet - Décembre 2022

Publications des membres du CRJFC Juillet - Décembre 2022

Mathieu Houser

« Création d'une commune nouvelle : compétence discrétionnaire du préfet pour la détermination du nom », *AJCT*, 12, déc. 2022, p. 657s.

« Assujettissement des personnes publiques locales à la taxe foncière : la qualification de revenu est indépendante d'une mise à disposition gratuite d'un bien », *AJCT*, 10, oct. 2022, p. 520s.

Béatrice Lapérou-Schneider

« L'intérêt de la victime dans l'accord de réparation obtenu par SNC-Lavalin : analyse critique à la lumière du droit français », *Revue juridique Thémis de l'Université de Montréal*, 2022, 56/3, p. 509-525. (avec A. Manirabona).

« Petit vademecum actualisé de la caractérisation du délit de risques causés à autrui dans le cadre du travail », *JCP S* 2022, 1154

« Atteinte au secret médical en cas de signalement à un juge des enfants, le conseil d'État confirme sa position pragmatique », *comm. ss CE 4e ch.*, 30 mai 2022, n° 448 646, *RGDM* 2022, n° 85, p. 206 s

« Impartialité de la chambre régionale de discipline : le président d'un conseil régional de l'ordre des vétérinaires ne peut être juge et partie », *comm. ss CE 4e et 1re ch. réunies*, 1er juillet 2021, n° 432 358, *RGDM* 2022, n° 85, p. 210s

Mise à jour du e-Jurisclasseur «Action civile - action publique», LexisNexis, mai 2022

Mise à jour des chapitres consacrés au Droit pénal du travail, in *Lamy Droit pénal des affaires*, éd. Karnov Group :

- Introduction au droit pénal du travail
- Le droit pénal des accidents au travail
- Harcèlement moral au travail
- Harcèlement sexuel au travail
- Le droit pénal des discriminations au travail
- Les délits d'exploitation par le travail
- Les délits d'entrave aux institutions représentatives du personnel et aux droit y afférents
- Le travail dissimulé

Christine Lebel

L'effervescence du droit des affaires au XXIe siècle. Mélanges en l'honneur du professeur Arlette Martin-Serf, Larcier, 2022. (dir. avec P. Nabet et P. Roussel-Galle).



« De l'action en comblement de passif à l'action en responsabilité pour insuffisance d'actifs : quelles évolutions ? », C. Lebel, P. Nabet et P. Roussel-Galle (dir.), *L'effervescence du droit des affaires au XXIe siècle. Mélanges en l'honneur du professeur Arlette Martin-Serf*, Larcier, 2022, p. 465-476.

« Del registro de agricultores activos al registro nacional de empresas (Du registre des actifs agricoles au registre national des entreprises) », *Revista Española de Estudios Agrosociales y Pesqueros* 259 (2022), p. 13-35.

« Patrimoine professionnel de l'exploitant agricole : caractéristiques, composition et opérations », *Rev. Dr. Rur.* août-sept. 2022, Etude 29

« Sociétés et groupements forestiers, Dossier « Sociétés agricoles et forestières » (dir. B. Brignon), *Act. Prat. Et Ingénierie Sociétaire*, juill. 2022

« Le financement des exploitations agricoles en difficulté », S. Atsarias-Dumas et P. Letourneur (dir.), *Le financement des entreprises, Actualités juridiques et pratiques*, LexisNexis, 2022, p. 179-201

« Spécificité des agriculteurs » (p. 38-46) et « Mise en extinction de l'EIRL » (p. 60-69), N. Jullian et J.-F. Hamelin (dir.), *La réforme du statut de l'entrepreneur individuel*, LGDJ/Lextenso, 2022

« Métayage viticole, Cass. 3e civ. 10 oct. 019, n° 17-28.862 » et « Droit de plantation, CJCE 13 déc. 1979, aff. 44/79 », Th. Georgopoulous (dir.), *Grands arrêts de droit viticole*, Mare et Martin, 2022.

Point de départ du délai de prescription triennale de l'action en faillite personnelle ou en interdiction de gérer en liquidation judiciaire ouverte après résolution du plan (note sous Cass. com. 23 nov. 2022, n° 21-19.431, F+B), *Lexbase Affaires* 15 déc. 2022, n° 739

La convention d'arbitrage n'est pas un contrat en cours (note sous Cass. com. 23 nov. 2022, n° 21-10.614), *Dalloz Actualité* 7 déc. 2022

L'exercice du droit de préférence conventionnel du preneur (note sous Cass. 3e civ., 28 sept. 2022, n° 21-18.007, F-D), *Rev. loyers* nov. 2022, p. 457

Notion de cession unique des locaux commerciaux distincts pour l'exclusion du droit de préemption du locataire commercial (note sous Cass. 3e civ., 29 juin 2022, n° 21-16.452, FS-B), *Rev. loyers* oct. 2022, p. 395

Obligation de soumettre au plan de continuation toutes les créances déclarées (note sous Cass. com. 18 mai 2022, n° 19-25.796), *Gaz. Pal.*, 27 sept. 2022, p. 46

Le seul fait de consigner une partie des sommes dues n'établit pas la cessation des paiements, (note sous Cass. com. 9 juin 2022, n° 21-10.475), *Gaz. Pal.*, 27 sept. 2022, p. 48

Seule la résidence principale au jour du prononcé de la liquidation judiciaire est insaisissable par le liquidateur (note sous Cass. com. 18 mai 2022, n° 20-22.768), *Gaz. Pal.*, 27 sept. 2022, p. 52

Application dans le temps de l'insaisissabilité légale de la résidence principale : seules les créances professionnelles postérieures sont visées (note sous Cass. com. 13 avril 2022, n° 20-23.165), *Gaz. Pal.*, 27 sept. 2022, p. 53.

Pour être qualifié de dirigeant de fait, un directeur doit avoir réalisé en toute indépendance des actes positifs précis de gestion et de direction, (note sous Cass. com. 9 juin 2022, n° 21-13.588), *Gaz. Pal.*, 27 sept. 2022, p. 65

Le plan ne met pas fin à la suspension des poursuites individuelles (note sous Cass. com. 7 sept. 2022, n° 20-20.404), *Dalloz Actualité* 27 sept. 2022

L'application du principe de renouvellement du bail vaut renonciation à sa résolution judiciaire (note sous Cass. 3e civ., 11 mai 2022, n° 19-13.738, FS-B) *Rev. loyers* juil. 2022, p. 340

Résiliation du bail en liquidation judiciaire : application exclusive des règles dérogatoires (note sous Cass. 3e civ., 18 mai 2022, n° 20-22.164, FS-B), *Rev. Loyers* juil. 2022, p. 343

Déclaration Notariée d'insaisissabilité et Insaisissabilité légale, *JCl. Entr. Indiv. Fasc* 952, 2022

Groupement forestier, *JCl. Sociétés Traité, Fasc.* 185-15, 2022

Procédures collectives agricoles, *J. Cl. Procédures collectives, Fasc* 1715, 2022

Groupement forestier, *J. Cl Sociétés formulaires, Fasc.* E-230, 2022

Publications des membres du CRJFC Juillet - Décembre 2022

Fasc Synthèse Sociétés unipersonnelles, JCl. Entreprise individuelle, n°50, 2022
Fasc Synthèse Contrats de mise à disposition d'un fonds, JCl. Entreprise individuelle, n°70, 2022
Sociétés par actions simplifiées unipersonnelles, J. Cl. Entreprise individuelle, 2017
Location-Gérance, généralités, conclusion du contrat, J. Cl. Contrats distribution, 2008, en cours d'actualisation
Location-Gérance, effets, cessation du contrat, J. Cl. Contrats distribution, 2008, en cours d'actualisation
Fiche pratique « Choisir un statut professionnel pour le conjoint du chef d'entreprise », Lexis360°, mise à jour annuellement
Fiche pratique « Créer une auto-entreprise ou devenir micro-entrepreneur », Lexis360°, mise à jour annuellement
Fiche pratique « Établir ou modifier une déclaration d'insaisissabilité » Lexis360°, mise à jour annuellement
Fiche Pratique « Mettre un fonds de commerce en location-gérance » Lexis360°, mise à jour annuellement
Le Guide pratique de l'agriculture, 42e éd. 2022 (à l'exception de la partie fiscale)

Vincent Lebrou

« Analyser la mise en œuvre de l'action publique européenne avec la sociologie des champs. Quelques remarques sur la politique de cohésion de l'UE », Vincent Dubois (dir.), *Les structures sociales de l'action publique. Analyser les politiques publiques avec la sociologie des champs*, Croquant (coll. « Action publique »), 2022, p. 429-442.

Jean-Pierre Legros

« De quelques résistances à la mise en œuvre de la commercialité par la forme », C. Lebel, P. Nabet et P. Roussel-Galle (dir.), *L'effervescence du droit des affaires au XXIe siècle. Mélanges en l'honneur du professeur Arlette Martin-Serf*, Larcier, 2022, p. 195-214.

Delphine Martin

« Le droit d'auteur et les plateformes en ligne, retour sur la directive concernant le droit d'auteur et la responsabilisation des fournisseurs de service de partage en ligne de contenus protégés par ledit droit », *Gazette Drouot*, n°40, 11 nov. 2022.

« Quelle sanction pour l'appropriation d'un Hashtag : concurrence déloyale ou contrefaçon ? », *RJCom* 2022, n°5.

Chantal Mathieu

« Les stéréotypes de genre n'ont pas leur place dans un règlement intérieur, note sous Cass. Soc. 23 novembre 2022, Dalloz Etudiant

« Règlement intérieur prescrivant la neutralité religieuse : nouvelles précisions de la CJUE », note sous CJUE 13 octobre 2022, Dalloz Etudiant

« La grève : seul oui, à plusieurs non... les nuances de la Cour de cassation », note sous Cass. Soc. 6 avril 2022 et Soc. 21 avril 2022, Dalloz Etudiant

« La demande de précision des motifs du licenciement : le salarié est censé connaître la loi », note sous Cass. Soc. 29 juin 2022, Dalloz Etudiant

« Réquisition par temps de grève : début de tempête à l'horizon », Dalloz Etudiant. (18 octobre 2022)

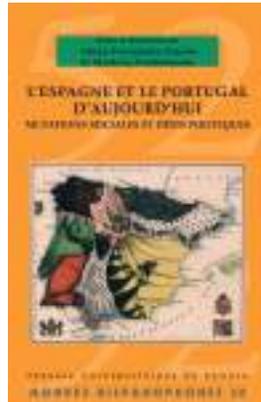
Publications des membres du CRJFC Juillet - Décembre 2022

Coralie Mayeur-Carpentier

« Aspects globaux - les sanctions de l'Union européenne au soutien de l'intégrité territoriale de l'Ukraine : le contrôle de la Cour de justice », RFDA, 4, p. 618s.

Mathieu Petithomme

L'Espagne et le Portugal d'aujourd'hui. Mutations sociales et défis politiques, Presses universitaires de Rennes, 2022, 176 p. (dir. avec Alicia Fernandez Garcia).



Jérémy Pidoux

« Précisions et rappels en matière de nullités de procédure pénale ». Comm. sous Crim. 13 sept. 2022, FS-B n°22-80.515, *Dalloz Actualité*, sept. 2022.

Rémy Prouvèze

CPI, *Decision authorising 20 victims to participate in the proceedings* du 27 mai 2022 (Trial Chamber VI), *Situation in the Central African Republic II in the case of The Prosecutor v. Mahamat Said Abdel Kani* (ICC-01/14-01/21), *Chronique de jurisprudence internationale*, RGDIP 2022-3

CPI, *Decision terminating proceedings against Mr Mahmoud Mustafa Busayf Al-Werfalli* du 15 juin 2022 (Pre-Trial Chamber I), *Situation in Libya in the case of The Prosecutor v. Mahmoud Mustafa Busayf Al-Werfalli* (ICC-01/11-01/17), *Chronique de jurisprudence internationale*, RGDIP 2022-3

CPI, *Judgment on the appeal of Mr Mahamat Said Abdel Kani against the decision of Trial Chamber VI entitled "First review of the detention of Mr Mahamat Said Abdel Kani"* du 23 août 2022 (Appeals Chamber), *Situation in the Central African Republic II in the case of the Prosecutor v. Mahamat Said Abdel Kani* (ICC-01/14-01/21 OA4), *Chronique de jurisprudence internationale*, RGDIP 2022-3

Tribunal spécial pour le Liban, *Sentencing Judgment* du 16 juin 2022 (Appeals Chamber), *The Prosecutor v. Hassan Habib Merhi and Hussein Hassan Oneissi* (STL-11-01/S-2/AC), *Chronique de jurisprudence internationale*, RGDIP 2022-3

Kristina Rasolonomalaza

Dossier « Éthique et entreprise », *Lamy Droit et Patrimoine* (Dr. & patr. 2022, n°326, juil. 2022). (Coordination, avec Marie Rakotovahiny).

« L'éthique d'entreprise, une grammaire du pouvoir », *Dr. & patr.* 2022, n°326, p. 20-24.

Catherine Tirvaudey

« Validité et rédaction des conventions, réflexion d'une processualiste », *JCP G.* 12 déc. 2022.

« Contribution à la définition de ce que n'est pas une demande nouvelle en cause d'appel », *Note sous arrêt*, Cass. 2e civ., Cass. 1re civ., 7 sept. 2022, *JCP G.* 31 oct. 2022.

Publications des membres du CRJFC Juillet - Décembre 2022

// La confiance publique

Besançon, 29-30 septembre 2022

Dir. Alexandre Desrameaux et Christophe Geslot

Les actes sont à paraître avec l'éditeur Institut francophone pour la justice et la démocratie (IFJD)

// La chambre régionale des comptes et la transparence de la gestion publique locale

Besançon, 5 octobre 2022

dir. Alexandre Ciaudo



// Journée d'étude «Les baux professionnels»

Belfort (UFR STGI), 21 octobre

dir. S. Hazoug

// Journée décentralisée de l'AFDC «Droit constitutionnel et droit administratif : translations de compétences»

Dijon, 13 octobre.

dir. A.-L. Cassard-Valembois, CREDIMI et M.-O. Peyroux-Sissoko, CRJFC

Les actes sont à paraître aux Éditions universitaires de Dijon (EUD)

// Séminaire itinérant 2022 de la Société Française de Finances Publiques (SFFP). La pluriannualité en finances locales

Besançon, 1er décembre.

dir. M. Houser

gh Alain Pariente, MCF HDR, Université de Bordeaux, Coordonnateur du séminaire itinérant 2022 de la SFFP et Béatrice Lapérou-Schneider, Directrice du CRJFC



Manifestations 2^e semestre 2022

Présidence Robin Degron, Cour des comptes, Conseiller scientifique de G&FP
9h15–9h25 *La pluri-annualité en finances publiques*
Matthieu Houser, MCF HDR, Université de Franche-Comté
9h25–9h45 *La programmation financière des collectivités territoriales par l'État*
Matthieu Conan, Professeur, Paris 1 Panthéon-Sorbonne
9h45–10h05 *La loi organique du 23 décembre 2021 : un nouveau cadre légal pour la programmation pluriannuelle des finances publiques »*
Paul Hernu, Conseiller Maître honoraire à la Cour des comptes
10h05–10h25 *Concepts et pratique de la pluriannualité dans le bloc local*
Eric Portal, Président du conseil d'orientation stratégique de l'AFIGESE
10h30–11h *Renforcer la gestion budgétaire pluriannuelle des communes et intercommunalités pour faire face aux enjeux du XXI^e siècle*
Anthony Poulin, Adjoint à la Maire de Besançon en charge des finances
11h20–11h40 *Rapport de synthèse*
Céline Husson-Rochcongar, Directrice de la Recherche à l'Institut National du Service Public

// Colloque «Droits de l'homme et droit du commerce international».
7e Journée méditerranéenne en l'honneur du Pr. Mohamed Mahmoud Mohamed SALAH

Besançon, 1er décembre

dir. F. Osman

Modérateur *Henry Lesguillons, Professeur émérite. Rédacteur en chef de la revue de droit des affaires internationales/International Business Law Journal*

I- Rapport introductif

9h : Droit du commerce international et droits de l'Homme : du conflit à l'apaisement : *Filali Osman, Professeur, CRJFC, Université de Franche-Comté. Chercheur associé Centre de droit des affaires et du commerce international (Université de Montréal) & au CREDIMI. Ancien Conseiller de Gouvernement*

II- L'Irruption des Droits de l'Homme dans les traités mondiaux et régionaux de libre-échange et droit uniforme

9h15 : OMC et Droits de l'Homme : *Hervé A. Prince, LL.D. Professeur titulaire. Directeur du CDACI et de LOIE. Université de Montréal*

9h30 : Quelle place pour la Charte des droits fondamentaux dans les instruments de coopération et d'association de l'Union européenne ? *Cyril Nourissat, Professeur, CREDIP – EDIEC 4185 - Université Jean Moulin – Lyon 3)*

9h45 : Le droit de la mer : un droit protecteur des droits de l'homme ? *Djamila Larabi, Docteur en droit. Chargée d'enseignement, faculté de droit de l'Université Catholique de Lyon*

10h : La protection des droits de l'Homme dans le droit international de la commande publique : vers un modèle mondial effectif ? *Mehdi Lahouazi, Maître de conférences, Institut de recherches Carré de Malberg, Université de Strasbourg*

III- La réception des Droits de l'Homme : les principes et clauses contractuelles du commerce international

10h15 : Les projets internationaux et européens d'instruments d'application des droits de l'homme aux entreprises transnationales, *Raphaël Maurel, Maître de conférences, CREDIMI, Université de Bourgogne*

10h45 : Les clauses "droits humains" dans la chaîne de valeur : *Gilles Lhuillier, Professeur de droit à l'École normale supérieure de Rennes. Responsable scientifique*

Manifestations 2^e semestre 2022

11h : Expropriation : the thin red line between the right to property and right to development : *Ahmet Cemil Yildirim, Professeur agrégé de droit comparé. Professeur à l'Université Gulf pour Science et Technologie en Kuwait. Membre de la faculté ICE (Institut pour le Commerce Étranger) en Italie.*

11h15 : Le référentiel religieux dans le droit du commerce international, véhicule de diffusion des droits de l'Homme ? *Sâmi Hazoug, Maître de Conférences, CRJFC, Université de Franche-Comté*

11h30 : Droit à un environnement sain et droit du commerce international : *Sophie Grosbon, Maître de conférences, CEDIN, Université Paris Ouest Nanterre la Défense*

11h45 : La réception des droits de l'Homme dans les travaux de la CNUDCI : *Guillaume Vieillard, Magistrat, Chef du Bureau de droit des obligations -Sous-direction du droit civil, Direction des affaires civiles et du sceau au Ministère de la Justice*

12h-12h30 : Débats animés par *Éric Loquin*

Modérateur : *Ahmed MAHIOU, Chercheur associé à l'IREMAM, Directeur de recherche émérite au CNRS. Ancien directeur de l'IREMAM (1992-1998), Ancien professeur et ancien doyen de la Faculté de droit d'Alger*

IV. La réception des Droits de l'Homme par la jurisprudence judiciaire et/ou arbitrale internationale

14h00 : Droits de l'Homme et Contentieux judiciaire international : *Vincent Égéa, Professeur, Aix-Marseille Université. Vice-Président aux affaires juridiques et institutionnelles*

14h15 : Droits de l'Homme et Arbitrage d'investissement : *Arnaud de Nanteuil ; Professeur, Université Paris Est Créteil. Directeur du LLM en contentieux international des affaires.*

14h30 : Droits de l'Homme et Arbitrage commercial international : *Jean-Baptiste Racine. Professeur, Université Paris 2, Panthéon-Assas. Co-directeur du Master 2 Contentieux, arbitrage et modes amiables de résolution des différends (CAMARD). Directeur scientifique du Journal du droit international (Clunet)*

14h45 : Le droit à l'arbitrage international comme droit de l'Homme à l'accès à la justice : *Lotfi Chedly, Professeur, Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis*

15h : Droits de l'Homme et amicus curiae dans l'arbitrage international : *Mostefa Trari Tani, Professeur, Université Oran 1, Ahmed Ben Bella Oran, avocat au barreau d'Oran*

15h45 : Les traits reconnus à l'arbitrage y compris en matière d'investissement, susceptibles d'altérer les droits de l'Homme, sont-ils consubstantiels à l'arbitrage ? : *Leila Lankarani, Professeur, CRJFC, Université de Franche-Comté, Directrice du Master Protection des Droits Fondamentaux et des Libertés*

16h : Droits de l'Homme et droit pénal international : *Béatrice Lapérou-Schneider. Professeur, CRJFC, Université de Franche-Comté. Directrice du Centre de recherches juridiques de Franche-Comté (CRJFC) Co-responsable du Master JPP Contentieux & Amissi M. Manirabona, Professeur, Université de Montréal*

16h15 : Droits de l'Homme et Ordre public transnational : *Éric Loquin, Professeur émérite, CREDIMI, Université de Bourgogne. Arbitre.*

V- Synthèse

16h30-16h50 : L'irruption des droits de l'homme dans l'ordre économique international. Avancées et limites : *Mohamed Mahmoud Mohamed Salah, Professeur émérite, agrégé des universités, avocat au barreau de Nouakchott, Mauritanie*

Manifestations 2^e semestre 2022

// Journée d'études « Sexe et amour dans l'entreprise »

Besançon, 12 mai

Dir. Benoît Géniaut et Chantal Mathieu

8h30 - Accueil

9h - Allocution d'ouverture, Béatrice Lapérou-Schneider, Directrice du CRJFC

Matinée :

présidence Martine Le Friant, Professeur de droit privé, Université d'Avignon

9h30 - « De quel(s) droit(s) ? », Benoît Géniaut, MCF HDR en droit privé, CRJFC

10h - « Love contracts et autres outils de prévention venus d'ailleurs », Tiffany Labatut, Docteure en droit privé

10h30 Débat et pause

11h - « De la drague au harcèlement : l'éventail des qualifications », Chantal Mathieu, MCF HDR en droit privé, et Fabienne Terryn, MCF en droit privé, CRJFC

11h30 - Table ronde : questions aux professionnels

Après-midi :

présidence Martine Le Friant, Professeur de droit privé, Université d'Avignon

13h30 - « Amours et désamours : la gestion du couple dans l'entreprise », Pierre-Yves Verkindt, Professeur émérite de droit privé, Université de Paris I Panthéon-Sorbonne.

14h - « Les indiscretions patronales : voyeurisme ou bienveillance ? », Florence Fouvet, MCF en droit privé, Université de Saint-Etienne

14h30 - débat et pause

15h - « Les droits du salarié dénoncé », Kristel Meiffret, MCF en droit privé, Université de Lorraine

15h30 - Table ronde : questions aux professionnels

Manifestations
1^{er} semestre 2023

// Rodolphe Etty Koffi, Les jeunes patriotes en Côte-d'Ivoire : sociologie politique d'un mouvement nationaliste

La Côte d'Ivoire a vu émerger une nouvelle forme de mobilisation menée par des jeunes rassemblés au sein de la Galaxie patriotique, à partir de 2002. Notre étude voudrait comprendre les facteurs déclencheurs de cette mobilisation et sa portée symbolique pour les générations futures. L'ampleur des rassemblements de ce groupe, de 2002 à 2011, et les messages qu'il diffuse ont suscité notre intérêt. Si l'objet de cette recherche a d'abord été bâti sur une observation empirique des meetings de la Galaxie patriotique, nous tenterons d'approcher cette nouvelle génération politique à partir d'entretiens et de données documentaires.

Rodolphe Etty KOFFI a soutenu sa thèse pour le doctorat de science politique, le 16 novembre 2022. Son jury était composé de Dominique Andolfatto (université de Bourgogne), Julien Atchoua N'Guessan (université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan), Richard Banégas (Sciences-Po Paris), Leila Lankarani (université de Franche-Comté), Mathieu Petithomme (directeur de thèse), Marie-Emmanuelle Pommerolle (université Paris 1 Panthéon-Sorbonne), Christophe Roux (université de Montpellier).



// Alexandre Vial, Systèmes d'intelligence artificielle et responsabilité civile. Droit positif et proposition de réforme

L'objet de cette thèse est d'étudier les aspects juridiques liés à l'utilisation de systèmes d'intelligence artificielle, et de proposer des principes applicables à leur mise en œuvre. Les problèmes juridiques posés par le développement de systèmes d'intelligence artificielle sont de deux ordres : Ils concernent d'une part la définition juridique de l'intelligence artificielle. En tant qu'outil technique, source potentielle de fait juridique, son étude et sa qualification implique un nécessaire effort de définition. Au-delà des définitions scientifiques proposées, cette thèse s'attache d'abord à définir juridiquement la notion de système d'intelligence artificielle afin d'embrasser la réalité technique contemporaine ainsi que les possibles innovations futures.

D'autre part, le présent travail de recherche dresse un état des régimes susceptibles d'être appliqués aux systèmes d'intelligence artificielle. Dans quelle mesure le recours à un système d'intelligence artificielle est-il permis ? Sur quel fondement peut-on réparer le dommage né de l'action d'un système

Soutenances de thèses

d'intelligence artificielle ? Quelle part de responsabilité détiennent concepteurs, fournisseurs et utilisateurs ? Ces questions, qui présentent déjà une certaine actualité, seront au cœur des réflexions des juristes confrontés à la généralisation de nouveaux systèmes intelligents.

Alexandre Vial a soutenu sa thèse pour le doctorat de droit privé, le 12 décembre. Le jury était composé d'Edouard TREPPOZ (Professeur des Universités à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, rapporteur) ; Alexandre QUIQUEREZ (Maître de conférences à l'Université Lumière Lyon 2, rapporteur) ; Olympe DEXANT-DE BAILLIENCOURT (Professeure des Universités à l'Université de Bourgogne-Franche-Comté, examinatrice) ; Pascal KAMINA (Professeur des Universités à l'Université Jean Moulin Lyon 3, directeur de thèse)



// Carolane Audy, Contribution à l'étude de la stabilité constitutionnelle de la Ve République

La Constitution du 4 octobre 1958 est généralement considérée comme étant instable en raison des vingt-quatre révisions constitutionnelles dont elle a fait l'objet. Cette thèse vise à revenir sur ce présupposé qui repose sur une conception formelle de l'objet constitutionnel dans laquelle seules les réformes constitutionnelles adoptées selon la procédure prévue par la constitution à cet effet sont prises en compte. La stabilité constitutionnelle s'analyse dès lors à travers un raisonnement quantitatif centré sur les révisions qui ne renseigne en rien sur leurs conséquences sur la Ve République, et met de côté les décisions du juge constitutionnel et la pratique effective du pouvoir qui façonnent pourtant le système politique. En ce qu'elle ne rend pas compte de la réalité constitutionnelle, l'approche formelle n'est pas adaptée à l'étude de la stabilité constitutionnelle. Il convient dès lors de privilégier une conception réaliste de l'objet constitutionnel afin d'inclure, outre les révisions, les interprétations des acteurs politiques et juridictionnels à l'analyse. Ce n'est plus la stabilité du texte constitutionnel qui importe mais celle de l'ordre constitutionnel qui vit au gré des rapports de force politique. Apprécier la stabilité constitutionnelle de la Ve République implique alors d'analyser les conséquences des changements constitutionnels formels et informels sur elle à l'aide de critères fondés sur l'évolution globale de l'ordre constitutionnel.

Soutenances de thèses



Carolane Audy a soutenu sa thèse pour le doctorat de droit public, le 16 décembre. Le jury était composé d'Emmanuel CARTIER (Professeur à l'Université de Lille), Marie-Odile PEYROUX-SISSOKO (Professeur à l'Université de Franche-Comté), Dominique ROUSSEAU (Professeur émérite de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne), Ariane VIDAL-NAQUET (Professeur à l'Université d'Aix-Marseille), Christophe GESLOT (directeur de la thèse, Maître de conférences HDR à l'Université de Franche-Comté.)



.....

Tristan Gheidene, *L'usus des droits sociaux*

10 mars 2023, 10h

UBFC, amphithéâtre, 32 avenue de l'observatoire, Besançon.

Soutenances de thèses à venir

Résumé : Le démembrement est traditionnellement défini comme un acte juridique entraînant le partage des attributs du droit de propriété sur un bien. L'usufruitier aura le droit d'user (*usus*) et de percevoir les fruits (*fructus*) du bien démembrement, à condition d'en conserver la substance. Pendant la durée de l'usufruit, le nu-propiétaire ne détiendra que l'*abusus* qui est le droit de disposer de la chose (vente, destruction du bien ...). Mais il ne pourra pas exercer ce droit sans l'accord de l'usufruitier. En effet, le nu-propiétaire ne doit pas porter atteinte au droit de jouissance de l'usufruitier.

Une difficulté apparaît lorsqu'il s'agit d'analyser un usufruit portant sur des actions ou parts sociales (droits sociaux). Si le *fructus* correspond aux dividendes, il est délicat de déterminer s'il existe un *usus* des droits sociaux et en quoi il consisterait.

La présente étude aura pour objectif de démontrer que les droits sociaux sont nécessairement dotés d'un *usus*. Effectivement, le lien unissant l'associé à ses droits sociaux repose sur un rapport de droit réel, puisque ces derniers constituent des biens meubles fongibles mais non consommables.

La présente étude aura ensuite pour ambition de repenser le partage des prérogatives extra-pécuniaires de l'associé, dans le cadre d'un démembrement de droits sociaux. Il s'agira de distinguer les prérogatives qui relèvent de l'*usus* et celles relevant de l'*abusus*. La consécration d'une telle répartition sera l'occasion de s'interroger sur l'attribution de la qualité d'associé en cas de démembrement de droits sociaux. Il conviendra notamment d'adopter un regard critique sur la position finalement adoptée par la jurisprudence (refus de la qualité d'associé à l'usufruitier de droits sociaux).

Composition du jury : Jean-François Hamelin (Professeur de droit privé, Université de Bourgogne – Examineur), Nadège Jullian (Professeur de droit privé, Université Toulouse 1 Capitole – Rapporteur), Nicolas Kilgus (Professeur de droit privé, Université de Strasbourg – Examineur), Arnaud Reygobellet

(Professeur de privé, Université Paris-Nanterre – Rapporteur), Christine Lebel (Maître de conférences HDR en Droit privé, Université de Franche-Comté, Directrice de thèse).

.....

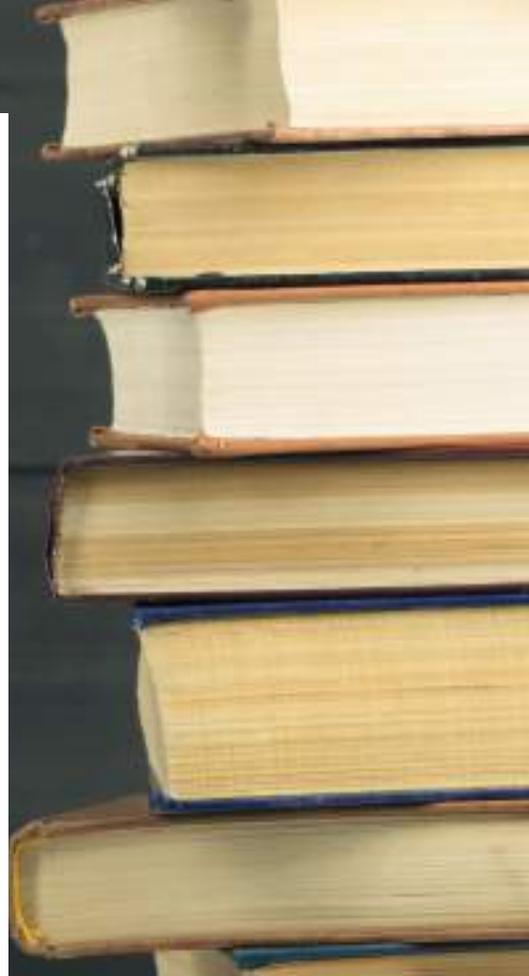
Adrian Miron, *La médiation au service de l'entrepreneuriat* (dir. Catherine Tirvaudey)

Privat Nsem Medjoto, *Territorialisation des politiques publiques et participation citoyenne : Étude des dispositifs citoyens relatifs à l'autonomie et au handicap* (dir. Mathieu Petithomme, contrat doctoral)

Juliana Pereira Monteiro, *Care et politiques sociales en France et au Brésil : configurations du care selon le contexte institutionnel* (dir. Mathieu Petithomme)

Birame Sady, *La responsabilité sociale et environnementale (RSE) et les contrats internationaux : contribution à la réception des droits de l'homme par le droit du commerce international et la Lex mercatoria* (dir. Filali Osman)

Chloé Wiedmann, *La protection des associés minoritaires à l'ère de la contractualisation du droit des sociétés* (dir. Christine Lebel et Kristina Rasolonoromalaza)



**Nouveaux
doctorants
(sept. 2022)**

Vie du laboratoire

Professeurs invités

Le Professeur Daniele NEGRI, spécialiste de droit pénal, enseignant à l'Università degli Studi di Ferrara, a été professeur invité de l'Université de Franche-Comté. Durant son séjour, début octobre 2022, il a assuré des conférences et co-enseignements (avec Béatrice Lapérou-Schneider) auprès des M2 sur les thèmes suivants :

- Les restrictions des libertés individuelles face à l'urgence terroriste : la procédure comme outil de prévention
- Le principe de la légalité de la procédure pénale, approche de droit comparé
- Le principe d'immédiateté entre juges et preuves : évolution et involution
- Le droit constitutionnel en action : destination et destin du procès pénal
- Le principe du contradictoire, justice négociée, surévaluation du consentement de l'accusé



Le Professeur Amissi MANIRABONA, spécialiste de droit pénal, enseignant à l'Université de Montréal, a été professeur invité de l'Université de Franche-Comté. Durant son séjour, début décembre 2022, il a assuré des conférences et co-enseignements (avec Béatrice Lapérou-Schneider) auprès des M2 sur les thèmes suivants :

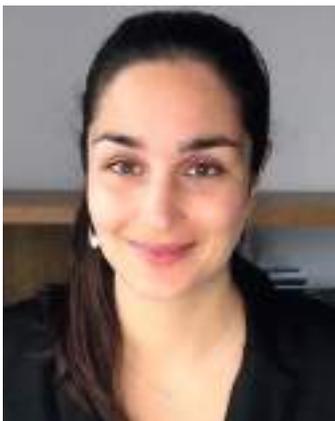
- Intervention « La place du droit pénal international dans le débat sur le commerce international et les droits de l'homme » au colloque *Les droits de l'homme et le droit du commerce international* (dir. Filali Osman), le 1er décembre 2022, en collaboration avec Béatrice Lapérou-Schneider
- *La transformation des moyens de lutte contre la criminalité des entreprises en droit canadien, la compliance – étude comparée avec le droit français*, co-teaching avec Béatrice Lapérou-Schneider
- Conférence *Le rôle de l'interdisciplinarité dans la défense des droits des victimes au Canada, exemple de la Clinique juridique*, 6 décembre 2022
- Enseignements sur le thème du « lanceur d'alerte en droit canadien et Nord-américain », « l'approche canadienne en matière de preuve pénale électronique », « l'évolution des droits des victimes d'actes criminels au Canada » et « le processus et l'organisation judiciaire en droit anglo-américain » (en anglais).



Devenir des docteurs du CRJFC

Désormais la lettre du CRJFC s'étoffe d'une nouvelle rubrique qui sera consacrée à chaque numéro aux portraits du devenir de deux de ses docteurs.

Camille Fernandes (thèse sous la direction de Charles Fortier), qualifiée aux fonctions de maître de conférences (CNU02), est actuellement stagiaire en cabinet d'avocat : « Après avoir obtenu un master recherche en droit public approfondi à l'université d'Aix-Marseille, j'ai obtenu un contrat doctoral à l'université de Franche-Comté. Le sujet proposé, qui portait sur la compatibilité entre le statut de fonctionnaire des enseignants-chercheurs et les libertés dont ils doivent bénéficier, a immédiatement suscité mon intérêt dans la mesure où je souhaitais embrasser la carrière universitaire. Après avoir soutenu ma thèse en 2017, j'ai été qualifiée aux fonctions de maître de conférences. Le nombre de postes offerts aux concours étant limité par rapport au nombre de candidats qualifiés, je n'ai malheureusement pas réussi à être recrutée. Tout en continuant à mener une activité de recherche, voire à enseigner, j'ai alors exercé diverses activités professionnelles depuis l'obtention de mon doctorat. J'ai ainsi rejoint la direction des affaires juridiques de l'université de Franche-Comté de 2018 à 2021, d'abord en qualité de chargée d'affaires juridiques puis de directrice. J'ai ensuite profité de la « parcelle » permettant aux docteurs de poursuivre la formation des élèves avocats pour m'inscrire à l'école des avocats de Strasbourg en 2022. Je poursuis aujourd'hui cette formation d'une durée totale d'un an et demi qui m'a permis, après avoir suivi la formation théorique au sein de l'école, de réaliser un stage de six mois au sein du tribunal administratif de Besançon et d'être désormais avocate stagiaire au sein d'un cabinet bisontin spécialisé en droit public.



L'esprit de rigueur acquis au cours du doctorat ainsi que la capacité à mener des recherches dans diverses matières m'ont permis de m'adapter parfaitement aux différentes activités professionnelles que j'ai pu exercer ces dernières années ».

Amandine Picard (thèse sous la direction de Jean-René Binet), était juriste assistant à la Cour d'appel de Besançon (depuis 2019). Elle est auditrice de justice à l'École nationale de la magistrature, au début de l'année 2023 : « À l'issue d'un Master 2 spécialité Droit privé général à l'Université de Franche-Comté, les travaux menés dans le cadre de mon mémoire de fin d'études m'ont permis d'obtenir un contrat doctoral de trois ans afin d'entreprendre des recherches sous la direction du Professeur Jean-René Binet sur le sujet des *Influences sur la pratique et les sources du droit médical et biomédical*.



Après ma soutenance en décembre 2018, mon travail a fait l'objet d'une publication aux Éditions hospitalières et j'ai reçu deux prix de thèse pour mes recherches. J'ai rejoint l'Espace de réflexion éthique de Bourgogne-Franche-Comté et je suis intervenu régulièrement au sein de plusieurs UFR ou associations pour partager mon expertise en matière d'éthique et de bioéthique.

Vie du laboratoire



Le titre de docteur a été déterminant dans mon recrutement aux fonctions de juriste assistante au service pénal de la cour d'appel de Besançon en 2019. Forte des compétences acquises pendant ma thèse, en termes de recherches, d'analyse juridique, de rédaction et de synthèse, et de mon expérience pratique en juridiction, j'ai été admise sur dossier en qualité d'auditrice de justice à l'École nationale de la magistrature en 2023. Le doctorat m'a permis d'acquérir une spécialisation s'agissant des questions de droit médical et biomédical, mais également les capacités et les compétences générales nécessaires pour maîtriser rapidement et de manière efficiente les ressources à ma disposition et répondre à des problèmes juridiques pratiques dans d'autres branches du droit ».

Vie du laboratoire

Centre de recherches juridiques de l'Université de Franche-Comté

Direction : Béatrice Lapérou-Scheneider (Professeur en droit et sciences criminelles)
ITRF : Laurent Kondratuk
Contact : 45D avenue de l'observatoire, 25030 Besançon Cedex
tél. : +33 (0)3 81 66 66 08
@ : [contact-crjfc\[at\]univ-fcomte.fr](mailto:contact-crjfc[at]univ-fcomte.fr)
URL : www.crjfc.univ-fcomte.fr
Twitter : @Labo_Crjfc
archives ouvertes : <https://hal.archives-ouvertes.fr/CRJFC>
Conception, mise en page : Lydie Branget (UFR SJEPEG)